

Global Summit for Gender Equality in Nationality Laws, Geneva 13 June 2023

Intervention de Noro Ravaozanany, Présidente de Focus Development Association-Madagascar

En 2017, Madagascar a réformé son Code de la nationalité pour donner à la femme malagasy, au même titre que l'homme, la capacité de transmettre automatiquement sa nationalité à ses enfants. Moins d'un an après (nov.2018), 2700 personnes métisses ou apatrides ont acquis la nationalité malagasy via celle de leur mère, auprès de 4/6 tribunaux existants de l'époque.

Une autre proposition de loi est en cours pour éliminer les discriminations persistantes dans la loi en vigueur sur la nationalité. Portée par 13 députés, cette proposition de loi vise notamment à donner à la femme malagasy, au même titre que l'homme, la capacité de : i) transmettre sa nationalité à son conjoint étranger ou apatride ainsi qu'à ses enfants adoptifs, ii) conserver sa nationalité en cas d'acquisition de la nationalité de son conjoint en conformité avec la loi nationale de ce dernier. Elle vise également à supprimer les dispositions discriminatoires envers les personnes handicapées en matière d'acquisition de la nationalité et à consacrer le droit de tout enfant à acquérir une nationalité.

L'examen de cette de cette proposition est en passe d'être adoptée par l'Assemblée Nationale de Madagascar. J'invite mes collègues/ami .es du ***Global Coalition for Equal Nationality Rights*** à soutenir Madagascar dans cette réforme afin que l'égal accès au droit à la nationalité y soit effectif !

Merci pour votre soutien.

Noro Ravaozanany, membre du *Global Coalition for Equal Nationality Rights*

Présidente de Focus Development Association-Madagascar

Membre de Bureau de Coordination du Réseau Francophone de l'Egalité Femmes-Hommes

***Human Rights Advisor* of the International Council of Women**